

Reconnaissance et mérite Telma récompense ses fidèles collaborateurs !

Avec plus de 1 500 emplois directs touchant plus d'une cinquantaine de métiers et plus de 25 000 emplois indirects répartis dans toutes les régions de l'île, **le Groupe Telma est aujourd'hui une des entreprises les plus pourvoyeuses d'emplois et de revenus fixes auprès des milliers de familles à Madagascar**. La société œuvre systématiquement pour développer **le sentiment d'appartenance de chaque collaborateur tout en les encourageant à se dépasser et développer leurs talents**.

En présence du ministre de la Fonction Publique et des Lois Sociales, Monsieur Jean de Dieu Maharante et du ministre des Postes, des Télécommunications et du Développement Numérique, Monsieur Neypatraiky Rakotomamonjy, et sous l'égide des membres du Comité de Direction du Groupe Telma et des représentants des Délégués du Personnel, **une cérémonie de remise des médailles et de distinctions honorifiques s'est tenu ce samedi 13 mai 2017 à l'Espace Yandy By-Pass**.

234 collaborateurs du groupe Telma, **forts d'au moins 10 années d'expériences au sein du groupe** ont été honorés de Médailles de travail et élevés au grade de l'Ordre National Malagasy et de l'Ordre de Mérite, permettant **d'améliorer leurs pensions de retraite**.

« **Il n'y a de richesses que d'hommes et de femmes** » a déclaré le Directeur des Ressources Humaines du groupe Telma, Jean-Luc RAMAMONJIARISOA. **Socle sur lequel se fonde le success story du groupe**, c'est ainsi que chaque année, **le Groupe TELMA reconnaît la contribution de ses ressources humaines et associe l'Etat à les reconnaître**. En effet, la reconnaissance du mérite individuel et de la contribution de chacun au résultat de l'entreprise constitue un des axes stratégiques de la **politique des Ressources Humaines** du groupe Telma. Ces distinctions honorifiques **ne font de distinction ni sur les catégories professionnelles ni sur les fonctions ni sur les lieux du travail**.

Telma, l'opérateur N°1 en télécommunications à Madagascar